

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



**Renforcer les moyens de mettre en œuvre le
Partenariat mondial pour le développement
durable et le revitaliser**

- ✓ Un ODD passé en revue tous les ans au Forum Politique de Haut Niveau
- ✓ Cible spécifiquement les PVD et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud

Disséquons la spécificité de l' ODD 17 !



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

- ✓ Finances
- ✓ Technologies
- ✓ Renforcement de capacités
- ✓ Commerce
- ✓ Questions structurelles



5 premières cibles sur la question des Finances

- 17.1 Renforcement **des capacités de collecte de l'impôt et d'autres recettes**
- 17.2 Atteindre le niveau **d'aide publique au développement** promis
- 17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement => **question des financements innovants !**
- 17.4 Maîtrise de **la dette nationale des PVD** (financement de la dette, allégement, restructuration)
- 17.5 Promouvoir **l'investissement en faveur des pays les moins avancés**



3 autres cibles sur la question de la science et des technologies

17.6 Renforcer la **coopération scientifique et technologique** Nord-Sud et Sud-Sud

17.7 **Transfert ciblé de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement**, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord

17.8 **Renforcer les capacités scientifiques, technologiques et d'innovation des pays les moins avancés** d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications



Les cibles de l'ODD 17 !



1 cible sur la question du renforcement global des capacités des PVD pour atteindre l'Agenda 2030

17.9 Soutenir le renforcement des capacités des pays en développement et **appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable**, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire

Les cibles de l'ODD 17 !



3 autres cibles sur la question du commerce

17.10 Promouvoir **un système commercial multilatéral universel et équitable** sous l'égide de l'OMC

17.11 **Accroître les exportations des PVD**, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020

17.12 Faciliter **l'accès au marché mondial des PVD** à des règles préférentielles



7 dernières cibles relèvent de « questions structurelles »

- ✓ Cohérence des politiques et des structures institutionnelles
- ✓ Partenariats multipartites
- ✓ Données, suivi et application du principe de responsabilité



Cohérence des politiques et des structures institutionnelles

17.13 Renforcer **la stabilité macroéconomique mondiale**, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques

17.14 Renforcer **la cohérence des politiques** de développement durable

17.15 Respecter la souveraineté nationale de tous les pays dans leur façon de mettre en œuvre l'Agenda 2030



7 dernières cibles relèvent de « questions structurelles »

- ✓ Cohérence des politiques et des structures institutionnelles
- ✓ Partenariats multipartites
- ✓ Données, suivi et application du principe de responsabilité



Partenariats multipartites

17.16 **Partenariat mondial entre PVD et pays industrialisés** afin de mobiliser et partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières

17.17 **Partenariats multipartites** (publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile), en s'appuyant sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière



7 dernières cibles relèvent de « questions structurelles »

- ✓ Cohérence des politiques et des structures institutionnelles
- ✓ Partenariats multipartites
- ✓ Données, suivi et application du principe de responsabilité



Données, suivi et application du principe de responsabilité

17.18 D'ici à 2020, renforcer les capacités des pays, et plus spécifiquement des PVD, **pour recueillir des données en nombre et en qualité** pour le suivi de la mise en œuvre des ODD

17.19 D'ici à 2030, **établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut**, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement